

ARRÊTE n°062PM/2022

Le Maire de Chasse Sur Rhône :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1 et L.2213-2, concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation.
- Vu la déclaration préalable déposée par NORMAND Damien, président du club des sauveteurs de Chasse sur Rhône, en vue de l'organisation d'un tournoi de joute le samedi 27/08/2022 et le dimanche 28/08/2022 au bassin nautique à Chasse sur Rhône.

Considérant qu'à l'occasion d'une manifestation, il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'en assurer le bon déroulement ainsi que la sécurité des biens et des personnes.

ARRÊTÉ

A l'occasion de la manifestation organisée par l'association des sauveteurs de chasse,
Le 27/08/2022 et 28/08/2022 les mesures suivantes seront applicables :

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdit du samedi 27/08/2022 06h00 au dimanche 28/08/2022 20h00 sur l'allée Joseph Cléchet 38670 Chasse sur Rhône.

Seul le stationnement et la circulation de véhicules liés à la manifestation sera autorisé.



Article 2 : L'organisateur sera chargé de garantir le bon déroulement de la manifestation ainsi que la sécurité des personnes et des biens.

Article 3 : Recours Administratif

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Chasse sur Rhône dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : Recours Contentieux

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Article 5 : Le présent arrêté est transmis à :

- M. le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de CHASSE/RHÔNE
- M. le Sous-Préfet de Vienne, aux fins de dépôts
- M. le Responsable de la Police Municipale de CHASSE/RHÔNE
- M. NORMAND Damien,

En mairie, le 24/08/2022

Le maire, BOUVIER Christophe

Po André COMBIER

